



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 avril 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le paragraphe 14 de la résolution 1810 (2008) aux termes duquel le Conseil a décidé que le Comité 1540 « lui présentera un rapport au plus tard le 24 avril 2011, indiquant si la résolution 1540 (2004) a été appliquée et ses prescriptions satisfaites ».

Je vous informe que, du fait qu'il poursuit son examen du rapport et compte tenu de l'examen et de l'adoption, le 20 avril 2011, de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité sur les acteurs non étatiques et la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, le Comité présentera au Conseil ledit rapport, qui contient des conclusions et des recommandations, d'ici au 24 mai 2011.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer en tant que document du Conseil.

Le Président
du Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1540 (2004)
(*Signé*) Baso **Sangqu**

